

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
Le 21 mars à 9H
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**

En exercice : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur BERTHIN Ghislain**

 Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

Votants : PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle , BESLAY benoît , PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne

25/03/2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, monsieur BERTHIN Ghislain a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté le quorum

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs : BESLAY Benoît, GAGNEPAIN Maximilien, PINAULT Julie

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Candidat déclaré : DUPUY Jérôme

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés : 06

A obtenu : M. DUPUY Jérôme 11

Est élu : Monsieur DUPUY JEROME maire de la commune de ACHÈRES

(SECOND TOUR S'IL Y A LIEU)

Copie certifiée conforme
Achères, le 23/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire,
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
Le 21 mars à 9H
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

En exercice : 11 A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Présents : 11 Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

Votants : 11 PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle , BESLAY benoît , PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique
www.acheres18.fr
Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne
25/03/2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Une liste de candidats aux fonctions adjoint au maire a été déposée
Il est procédé à l' election de la liste des adjoints
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06
Ont obtenu :
– Liste adjoints 11 voix - onze voix

La liste suivante est donc élue

1^{ere} adjointe : GARNIER Marie-Agnès

2^e adjoint : BERTHIN Ghislain

3^e adjointe ROLLAND Isabelle

Copie certifiée conforme
Achères, le 23/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11

L'an deux mil vingt six

Le 21 mars à 9H

Le Conseil Municipal d'ACHERES

En exercice : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 11

A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle, BESLAY benoît, PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne

25/03/2026

OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28,1%

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,89%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, avec effet au 21/03/2026 (date d'effet de la délégation de fonction): en l'absence de précision prendra effet à la date de transmission de la délibération

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints (et des conseillers municipaux) comme suit :

maire : 28,1 % de l'indice 1027-

1er adjoint : 10,89 % de l'indice 1027-

2ème adjoint : 10,89 % de l'indice 1027

3ème adjoint : 10,89% de l'indice 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Copie certifiée conforme
Achères, le 23/03/2026

Le Maire,
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
Le 21 mars à 9H
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**

En exercice : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 11 A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Votants : 11 Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle , BESLAY benoît , PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne

25/03/2026

OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :

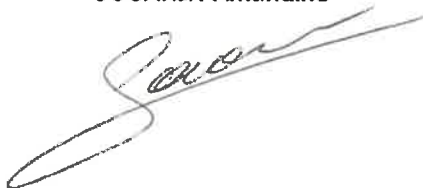
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : de 1000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : de 5 000 € par sinistre ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : fixé à 15 000 € par année civile.
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les délégations citées.

Copie certifiée conforme
Achères, le 23/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire,
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11

L'an deux mil vingt six
Le 21 mars à 9H

Le Conseil Municipal d'**ACHERES**

En exercice : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 11

A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle, BESLAY Benoît, PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne

25/03/2026

Objet : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret);

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix) DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret (11 votants)

Madame ROLLAND Isabelle est candidate en tant que déléguée titulaire

Madame ROLLAND Isabelle a obtenu 11 voix - onze voix

Madame ROLLAND Isabelle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée

déléguée titulaire

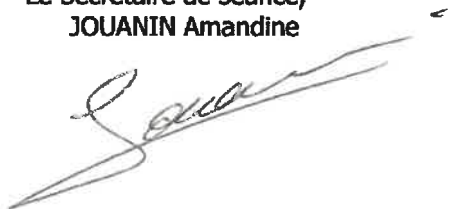
Monsieur GAGNEPAIN Maximilien est candidat en tant que délégué titulaire

Monsieur GAGNEPAIN Maximilien a obtenu 11 voix - onze voix

Monsieur GAGNEPAIN Maximilien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
Délégué titulaire

Achères, le 24/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire,
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11

L'an deux mil vingt six

Le 21 mars à 9H

Le Conseil Municipal d'**ACHERES**

En exercice : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 11

A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle, BESLAY benoit, PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne

25/03/2026

Objet : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONSTRUCTION ET DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE D'HENRICHEMONT

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical par deux délégués titulaires ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret);

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix) DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret (11 votants)

Madame ROLLAND Isabelle est candidate en tant que déléguée titulaire

Madame ROLLAND Isabelle a obtenu 11 voix - onze voix

Madame ROLLAND Isabelle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée titulaire

Monsieur GAGNEPAIN Maximilien est candidat en tant que délégué titulaire

Monsieur GAGNEPAIN Maximilien a obtenu 11 voix - onze voix

Monsieur GAGNEPAIN Maximilien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé

Délégué titulaire

Achères, le 24/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire,
DUPUY Jérôme



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
Le 21 mars à 9H
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**

En exercice : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 11 A la Mairie, sous la présidence de **Monsieur DUPUY Jérôme**

Votants : 11 Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 mars**

PRESENTS : DUPUY Jérôme, GARNIER Marie-Agnès, BERTHIN Ghislain
ROLLAND Isabelle, BESLAY benoit, PINAULT Julie, JOUANIN Amandine,
MAILLET Guillaume, GAGNEPAIN Maximilien, DE SANDE Pauline, LAUDET
Bastien

Publication : Forme électronique
www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : JOUANIN Amandine

Date de mise en ligne
25/03/2026

Objet : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER (SDE)

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret)

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix) DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret (11 votants)

Monsieur BERTHIN Ghislain est candidat en tant que délégué titulaire

Monsieur BERTHIN Ghislain a obtenu 11 voix - onze voix

Monsieur BERTHIN Ghislain ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
délégué titulaire

Monsieur BESLAY Benoit est candidat en tant que délégué suppléant

Monsieur BESLAY Benoît a obtenu 11 voix - onze voix

Monsieur BESLAY Benoît ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé

Délégué suppléant

Achères, le 24/03/2026

Le Secrétaire de séance,
JOUANIN Amandine



Le Maire,
DUPUY Jérôme

